



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_2-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_2_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Mars 2022

Présents : 26

Votants : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : Vote du compte de
gestion, du compte
administratif et du résultat
d'affectation de l'exercice 2021
du budget annexe SPANC**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2021.

Sur la base de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement pour 2021, des affectations de résultats, le compte administratif du budget annexe du SPANC 2021 de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'est retiré au moment du vote et n'a pas participé au vote : M. Joël FOURNIER, Président en fonction.

**BUDGET ANNEXE SPANC CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le 14-03-2022, le conseil communautaire réuni sous la présidence de M, FOURNIER Joël, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M, FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	12 423,92	0,00	12 423,92
Opérations de l'exercice	38 614,68	38 675,00	0,00	4 982,00	38 614,68	43 657,00
Totaux	38 614,68	38 675,00	0,00	17 405,92	38 614,68	56 080,92
Résultat de clôture		60,32	0,00	17 405,92		17 466,24

Besoin de financement	0,00
Excédent de fonctionnement	60,32

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

<i>Restes à réaliser</i>	<i>Besoin de financement</i>	
	<i>Excédent de financement</i>	0,00

Besoin total de financement	0,00	section investissement + restes à réaliser
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0,00	au compte 1068 Investissement
0,00	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ont signé la liste d'émargement dressée en début de séance,

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le